



Commission spéciale « Tripartite »

Procès-verbal de la réunion du 22 juin 2023

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. 8195 Projet de loi portant modification de
 - la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - la loi modifiée du 12 mai 2022 instaurant une compensation financière permettant la réduction temporaire du prix de vente de certains produits pétroliers
 - Rapporteur : Monsieur Gilles Baum

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

2. 8210 Projet de loi portant prolongement de certaines contributions étatiques visant à limiter la hausse des prix de l'énergie et modifiant :
 - 1° la loi modifiée du 17 mai 2022 portant prise en charge par l'État des frais engendrés par l'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel ;
 - 2° la loi du 2 décembre 2022 instituant une contribution étatique visant à limiter la hausse des prix d'approvisionnement en gaz naturel pour certains clients finals ;
 - 3° la loi du 23 décembre 2022 instituant une contribution étatique visant à limiter la hausse des prix des granulés de bois pour le chauffage primaire des ménages privés ;
 - 4° la loi du 23 décembre 2022 instituant une contribution étatique visant à limiter la hausse des prix des services de charge de véhicules électriques sur les bornes de charge accessibles au public ;
 - 5° la loi du 17 mars 2023 instituant une contribution étatique visant à limiter la hausse des prix d'approvisionnement en chaleur pour certains clients raccordés à un réseau de chauffage urbain

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

3. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Dan Kersch, Mme Josée Lorsché, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Sven Clement, M. Laurent Mosar, M. Claude Wiseler

Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué

Mme Yuriko Backes, Ministre des Finances
M. Claude Turmes, Ministre de l'Énergie

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

*

- 1. 8195** **Projet de loi portant modification de**
- la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
- la loi modifiée du 12 mai 2022 instaurant une compensation financière permettant la réduction temporaire du prix de vente de certains produits pétroliers

Le président-rapporteur, M. Gilles Baum (DP), présente son projet de rapport qui est ensuite soumis au vote de la Commission spéciale.

➤ *Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.*

La Commission spéciale propose le modèle 1 pour les débats en séance plénière.

- 2. 8210** **Projet de loi portant prolongement de certaines contributions étatiques visant à limiter la hausse des prix de l'énergie et modifiant :**
1° la loi modifiée du 17 mai 2022 portant prise en charge par l'État des frais engendrés par l'utilisation des réseaux de distribution de gaz naturel ;
2° la loi du 2 décembre 2022 instituant une contribution étatique visant à limiter la hausse des prix d'approvisionnement en gaz naturel pour certains clients finals ;
3° la loi du 23 décembre 2022 instituant une contribution étatique visant à limiter la hausse des prix des granulés de bois pour le chauffage primaire des ménages privés ;
4° la loi du 23 décembre 2022 instituant une contribution étatique visant à limiter la hausse des prix des services de charge de véhicules électriques sur les bornes de charge accessibles au public ;
5° la loi du 17 mars 2023 instituant une contribution étatique visant à limiter la hausse des prix d'approvisionnement en chaleur pour certains clients raccordés à un réseau de chauffage urbain

La rapportrice du projet de loi sous rubrique, Mme Josée Lorsché (déi gréng), présente son projet de rapport.

Mme Josée Lorsché (déi gréng) propose l'ajout d'une référence aux échanges futurs avec l'Institut Luxembourgeois de Régulation retenus lors de la réunion du 16 juin 2023¹ dans le rapport.

¹ Cf. P.V. CSTRIP 05 de la réunion du 16 juin 2023.

M. Gilles Roth (CSV) indique qu'il aurait été préférable de disposer des chiffres demandés lors de la réunion du 16 juin 2023 avant le vote du projet de loi. Néanmoins le groupe CSV soutient les objectifs visés par le projet de loi et le soutient en conséquence.

Suite à ces interventions, il est procédé au vote.

- *Le projet de rapport est adopté à la majorité des voix, le représentant de la sensibilité politique ADR s'abstenant.*

La Commission propose le modèle de base pour le débat en séance plénière.

3. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact